DÉLIBÉRATION N°CP 2021-315
DU 22 SEPTEMBRE 2021

LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE 4ÈME AFFECTATION POUR 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique et notamment l'article 1424-1 ;

VU la délibération n° CR 03-12 du 27 septembre 2012 modifiée relative à la politique régionale de santé ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à l'engagement de la Région pour l'emploi – la Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CP 2017-038 du 27 janvier 2017 relative à une nouvelle convention entre la Région et le GIP TSHIF ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 09 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-081 du 7 juillet 2017 relative à l'Agenda « Pour une Région Ile-de-France sans sida » ;

VU la délibération n° CR 2017-126 du 21 septembre 2017 modifiée relative à la lutte contre les déserts médicaux ;

VU la délibération n° CP 2018-231 du 30 mai 2018 - la politique régionale de santé 3ème affectation pour 2018 ;

VU la délibération n° CR 2018-024 du 3 juillet 2018 relative à l'approbation à « Région Île-de-France, Région solidaire » ;

VU la délibération n° CP 2018-366 du 19 septembre 2018 - la politique régionale de santé 5ème affectation pour 2018 – approbation de la convention-type en investissement santé ;

VU la délibération n° CP 2018-433 du 17 octobre 2018 - la politique régionale de santé 6ème affectation pour 2018 ;

VU la délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019 - la politique régionale de santé 1ère affectation pour 2019 – approbation de la convention-type en fonctionnement santé ;

VU la délibération n° CP 2019-160 du 22 mai 2019 - la politique régionale de santé 6ème affectation pour 2019 modifiée par n° CP 2020-450 du 18 novembre 2020 ;

VU la délibération n° CP 2019-482 du 22 novembre 2019 - la politique régionale en faveur de la santé en Ile-de-France 7ème affectation pour 2019 ;

VU la délibération n° CP 2020-152 du 4 mars 2020 relative à l'approbation de la COM entre la région et l'Institut Paris Région pour les années 2020, 2021 et 2022 ;

VU la délibération n° CP 2020-170 du 27 mai 2020 relative à la politique régionale en faveur de la santé en Ile-de-France 3ème affectation pour 2020 ;

VU la délibération n° CP 2020-450 du 18 novembre 2020 relative à l'approbation de la COM entre la région et le CRIPS pour les années 2021, 2022 et 2023 ;

VU la délibération n° CP 2021-113 du 1 avril 2021 - la politique régionale en faveur de la santé

en Ile-de-France 2ème affectation pour 2021 ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la Région pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de la santé ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-315 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Dispositif « Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé »

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds régional de résorption des déserts médicaux » au financement des projets détaillés en annexe 1 de la présente délibération par l'attribution de 19 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 504 453,73 €**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, d'une convention conforme à la convention-type en investissement adoptée par délibération n° CP 2018-366 du 19 septembre 2018, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **1 504 453,73 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », action 141 002 03 « Fonds régional de résorption des déserts médicaux » du budget 2021.

Article 2 : Dispositif « Prévention santé jeunes »

Décide de participer au titre du dispositif « Prévention Santé - Jeunes » au financement de 10 projets détaillés en annexe 2 de la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **221.500 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **221.500 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 03 « Prévention santé - Jeunes » du budget 2021.

Article 3 : Dispositif « Agenda pour une Ile-de-France sans sida »

Décide de participer au titre du dispositif « Agenda pour une Île-de-France sans Sida », comme élaboré par la stratégie énoncée dans le rapport CR 2017-81 du 6 juillet 2017, au

financement de 2 projets détaillés en annexe 3 de la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **75 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **75 000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 03 « Prévention santé - Jeunes » du budget 2021.

Article 4 : Dispositif « Santé numérique et innovation »

Décide de participer au titre du dispositif « Santé numérique et innovation » au financement d'un projet détaillé en annexe 4 de la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **50 000 €.**

Subordonne le versement de cette subvention à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **50 000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 10 « Développement régional de l'e-santé » du budget 2021.

Article 5 : Dispositif « Soutien aux grandes vulnérabilités »

Décide de participer à la réalisation de 2 opérations détaillées en annexe 5 relevant du dispositif « Soutien aux grandes vulnérabilités », pour un montant maximum prévisionnel de **70 250 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **70 250 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 11 « Région Solidaire en santé » du budget 2021.

Article 6 : Dispositif « Une région solidaire qui accompagne et soutient les professionnels de santé »

Décide de participer au titre du dispositif « Une Région solidaire qui accompagne et soutient les professionnels de santé » au financement d'un projet en fonctionnement par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **11 430 €,** conformément à la fiche projet présentée en annexe 6 de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019, et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **11 430 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 07 « Accompagnement des professionnels de santé et

renforcement de l'offre de soins » du budget 2021.

Article 7 : Dispositif relatif aux bourses régionales d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie

Décide de participer au titre du programme « Prévention et éducation à la santé », au financement de 3 bourses régionales d'aide à l'installation médicale par l'attribution d'allocations de fin d'études d'un montant maximum prévisionnel de 700 € par mois et par bénéficiaire, pour une durée maximale de 24 mois.

Subordonne le versement de ces allocations à la signature des conventions conformes à la convention-type adoptée par la délibération CP n°2018-433 du 17 octobre 2018 et autorise la Présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **25 200 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et Action Sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » - Action 141 001 07 « Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins » du budget 2021.

Article 8 : Attribution de subventions aux organismes associés

Décide d'attribuer aux organismes associés ci-dessous dénommés les soldes des subventions de fonctionnement inscrites au budget 2021, selon les montants figurant ci-après :

- CRIPS (Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes),
- ORS (Observatoire régional de la santé),
- GIP TSHIF (Groupement d'intérêt public transport sanitaire héliporté en Île-de-France).

Affecte une autorisation d'engagement de **838 500 €** disponible sur le chapitre 934 « santé et action sociale », code fonctionnel 41 « santé », programme HP41-001 (141001) « prévention et éducation à la santé », action 14100102 « Île de France Prévention Santé Sida » du budget 2021.

Affecte une autorisation d'engagement de **257 000 €** disponible sur le chapitre 934 « santé et action sociale », code fonctionnel 40 « Services communs », programme HP40-004 (140004) « Observatoires et organismes consultatifs », action 14000403 « Observatoire régional de la santé » du budget 2021.

Affecte une autorisation d'engagement de **80 000 €** disponible sur le chapitre 934 « santé et action sociale », code fonctionnel 41 « santé », programme HP41-004 (141004) « Transport aérien d'urgence », action 14100401 « GIP transport sanitaire par hélicoptère en Ile-de-France » du budget 2021.

Article 9 : Affectations de crédits suite à des erreurs matérielles au titre du dispositif "Fonds régional de résorption des déserts médicaux".

Du fait d'erreurs matérielles, il est proposé de procéder à 3 affectations de solde présentées en annexe 7 à la présente délibération :

- Décide d'affecter un solde de subvention d'un montant d'autorisation de programme d'un montant de 2 566,55 € au bénéfice du Centre de santé de Cannes-Ecluse, disponible sur le chapitre 904, Programme HP 42-002 (142 002) « Renforcement de l'offre de soins » Action 141 002 03 « Fonds régional de résorption des déserts médicaux », au titre du budget 2021.

- Décide d'affecter un solde de subvention d'un montant d'autorisation de programme d'un

montant de 10 871,74 € (IRIS n° 21009348) au bénéfice du Centre de santé de d'Arcueil, disponible sur le chapitre 904, Programme HP 42-002 (142 002) « Renforcement de l'offre de soins » Action 141 002 03 « Fonds régional de résorption des déserts médicaux », au titre du budget 2021.

- Décide d'affecter un solde de subvention d'un montant d'autorisation de programme d'un montant de 28 780,79 € (IRIS n° 21009449) au bénéfice de la SCI MY HOME SANTE, disponible sur le chapitre 904, Programme HP 42-002 (142 002) « Renforcement de l'offre de soins » Action 141 002 03 « Fonds régional de résorption des déserts médicaux », au titre du budget 2021.

Article 10 : Rectification et modification des dates prévisionnelles de la fiche-projet n°21009021 et de la fiche-projet n° 21009449

Décide d'autoriser le démarrage anticipé de la fiche-projet n° 21009449 au bénéfice de My Home Sante au titre du dispositif « Aide aux structures d'exercice collectif » porté par la délibération n° CP2018-518 du 21 novembre 2018 et autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans la fiche-projet.

Décide de rectifier les dates prévisionnelles de la fiche-projet n°21009021 au bénéfice du centre de santé de Cannes Ecluse porté par la délibération n° CP 2019-482 du 20 novembre 2019 et de la fiche-projet n°21009449 au bénéfice de la SCI My Home Sante par la délibération n° CP2018-518 du 21 novembre 2018 au titre du dispositif « Aide aux structures d'exercice collectif ».

Approuve en conséquence les fiches-projet correspondantes modifiées figurant en annexe 7 à la délibération.

Article 11 : Quatre fiches projet rectificatives

Décide de modifier le plan de financement, le taux d'intervention ainsi que la base subventionnable de la subvention octroyée par délibération n° CP2018-433 du 17 octobre 2018. Le montant maximum de subvention de la fiche projet (n°18010389) reste inchangé à 150 000 €.

Approuve la fiche-projet correspondante et l'avenant n°1 à la convention n°18010389 tels qu'ils figurent en annexe n° 8 à la délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Décide de modifier le plan de financement, le taux d'intervention ainsi que la base subventionnable de la subvention octroyée par délibération n° CP2018-231 du 30 mai 2018. Le montant maximum de subvention de la fiche projet (n°18002146) reste inchangé à 160 000 €.

Approuve la fiche projet correspondante et l'avenant n°1 à la convention n°18002146 tels qu'ils figurent en annexe n° 8 à la délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Décide de rectifier les dates prévisionnelles de la fiche-projet n° EX048914 votée par délibération n° CP2020-170 du 27 mai 2020 au titre du dispositif « Aide aux structures d'exercice collectif ».

Décide de rectifier les dates prévisionnelles de la fiche-projet n° EX044952 votée par délibération n° CP2020-170 du 27 mai 2020 au titre du dispositif « Aide aux structures d'exercice collectif ».

Approuve en conséquence les fiches-projet correspondantes modifiées figurant en annexe

8 à la délibération ainsi que l'avenant correspondant à la convention n°EX044952.

Article 12 : Autorisation de démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue aux articles 17 alinéa 3 et 29 aliéna 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 22 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 22 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1124318-DE-1-1) et affichage ou notification le 22 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 - FICHES-PROJET RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX059338 - Acquisition d'équipements médicaux, informatiques et mobiliers pour un cabinet médical - SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	96 856,57 € TTC	50,00 %	48 428,00 €
		Montant total de la subvention	48 428,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRENDRE SOIN A SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
Adresse administrative : PLACE DE L EGLISE
77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Laurent HIFFLER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition d'équipements médicaux, informatiques et mobiliers pour un cabinet médical - SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Dates prévisionnelles : 17 mai 2021 - 17 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande d'achats de l'équipement en anticipation et en urgence permettant d'assurer la continuité des soins.

Description :
Création d'un cabinet médical à Saint-Thibault-des-Vignes

- La commune est classée en ZAC (zone d'action complémentaire)
- Les médecins généralistes sont conventionnés secteur 1

La commune compte actuellement 3 médecins généralistes exclusifs, ce qui représente une densité médicale de 4,6 médecins pour 10 000 habitants contre 6,4 en Seine-et-Marne et 7,2 en Île-de-France. Parmi ces généralistes, 1 est âgé de plus de 60 ans et est amené à prendre sa retraite dans les prochaines années (soit 1/3 des effectifs).
A l'échelle de la communauté de communes Marne et Gondoire, classée ZAC également par l'ARS, on recense 58 médecins généralistes soit une densité de 5,7 médecins pour 10 000 habitants et parmi eux, 28 % sont âgés de plus de 60 ans

Le projet consiste en l'implantation d'un cabinet médical permettant de renforcer l'offre de soin grâce à l'installation d'une équipe pluriprofessionnelle (un médecin généraliste secteur 1, recrutement en cours d'un second médecin généraliste, un pédiatre primo-installant secteur 1, 1 infirmière, 1 psychomotricienne primo-installante, 1 psychologue)

Le cabinet médical demande un soutien pour l'acquisition d'équipements médicaux, informatiques et mobiliers.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	52 885,80	54,60%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	43 970,77	45,40%
Total	96 856,57	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	48 428,57	50,00%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	48 428,00	50,00%
Total	96 856,57	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX059065 - Création d'un cabinet médical à Saint-Thibault-des-Vignes

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	700 760,00 € HT	30,00 %	210 228,00 €
		Montant total de la subvention	210 228,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur BASTIEN AUGUSTIN DIT MORARD, Responsable de projet

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création d'un cabinet médical à Saint-Thibault-des-Vignes

Dates prévisionnelles : 17 mai 2021 - 17 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé d'acquisition foncière en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Création d'un cabinet médical à Saint-Thibault-des-Vignes

- La commune est classée en ZAC (zone d'action complémentaire)
- Les professionnels de santé sont conventionnés secteur 1

La commune compte actuellement 3 médecins généralistes exclusifs, ce qui représente une densité médicale de 4,6 médecins pour 10 000 habitants contre 6,4 en Seine-et-Marne et 7,2 en Ile-de-France. Parmi ces généralistes 1 est âgé de plus de 60 ans et est amené à prendre sa retraite dans les prochaines années (soit 1/3 des effectifs).

A l'échelle de la Communauté de Communes Marne et Gondoire, classée ZAC également par l'ARS, on recense 58 médecins généralistes soit une densité de 5,7 médecins pour 10 000 habitants et parmi eux, 28 % sont âgés de plus de 60 ans.

Le projet vise à renforcer l'offre de soin sur la commune grâce à l'installation d'une équipe pluriprofessionnelle (médecin généraliste, pédiatre, infirmière, psychomotricienne).

La structure sera composée de 6 cabinets occupés par :
- Un médecin généraliste secteur 1
- Un pédiatre, secteur 1, primo-installante
- Une infirmière
- Une psychomotricienne, primo-installante

Deux cabinets sont encore vacants avec pour objectif d'y intégrer deux médecins généralistes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	700 760,00	100,00%
Total	700 760,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	240 532,00	34,32%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	210 228,00	30,00%
ARS-URPS	250 000,00	35,68%
Total	700 760,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX058693 - Création d'un cabinet médical pluriprofessionnel de 252 m² à Chelles

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	1 070 334,00 € HT	23,36 %	250 000,00 €
		Montant total de la subvention	250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI KAJALOGAN
Adresse administrative : 94B RUE DES VIGNES
77450 ESBLY
Statut Juridique : Société Civile Immobilière
Représentant : Madame KAVITHA LOGANATHAN, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer un cabinet médical pluriprofessionnel de 252 m² à Chelles

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :

Création d'un cabinet médical à Chelles

- la commune est classée en zone d'intervention prioritaire
- conventionnement des médecins généralistes secteur 1

La commune dispose actuellement de 29 médecins généralistes, soit une densité de 5,3 médecins pour 10 000 habitants contre 7,2 en moyenne en Île-de-France. La moyenne d'âge de ces médecins est de 55 ans et on remarque que parmi eux, 13 sont âgés de plus de 60 ans, ce qui représente 45% des effectifs en médecine générale.

L'offre déjà fragile sur la commune risque donc de le devenir encore d'ici peu de temps. L'offre en médecine de spécialité est également menacée à court terme puisque parmi les 63 spécialistes de ville, 39 sont âgés de plus de 60 ans et sont amenés à partir dans les prochaines années à venir, soit 62% des effectifs.

Le projet vise à créer un cabinet pluriprofessionnel permettant de pallier au déficit de l'offre sur la commune. Il se composera de 7 cabinets de consultation à destination de médecins et 1 cabinet infirmier. Parmi ces professionnels de santé, une infirmière, un pédicure-podologue, une psychologue et 4 médecins généralistes primo-installants.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	500 000,00	46,71%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	128 334,00	11,99%
Travaux et charges afférentes	442 000,00	41,30%
Total	1 070 334,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	570 334,00	53,29%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	250 000,00	23,36%
Autres subventions publiques (préciser)	250 000,00	23,36%
Total	1 070 334,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX058688 - Construction d'un cabinet médical à Châtenay-Malabry

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	28 690,82 € TTC	50,00 %	14 345,00 €
		Montant total de la subvention	14 345,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS KHENISSI ET BESSON ASSOCIES
Adresse administrative : 79 RUE VINCENT FAYO
92290 CHATENAY MALABRY
Statut Juridique : Société Civile de Moyen
Représentant : Madame HOURIA KHENISSI, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : construction d'un cabinet médical à Châtenay-Malabry.

Dates prévisionnelles : 29 avril 2021 - 5 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Construction d'un cabinet médical à Châtenay-Malabry

- Zonage ARS : ZIP (zone d'intervention prioritaire)
- Conventionnement des médecins généralistes en secteur 1

Depuis 2015, Châtenay-Malabry a perdu 5 médecins généralistes pour seulement 2 installations. La commune compte actuellement 12 médecins généralistes exclusifs, ce qui représente une densité médicale de 3,6 médecins pour 10 000 habitants contre 7,1 dans les Hauts-de-Seine et 7,2 en Île-de-France.

De plus, parmi ces médecins, 5 sont âgés de 60 ans ou plus et devraient prendre leur retraite dans les prochaines années à venir, ce qui représente 42 % des effectifs en médecine générale. L'offre de soins, déjà très fragile, est donc menacée à très court terme.

La création d'un nouveau cabinet de médecine générale sur la commune doit donc permettre de pallier le déficit d'offre de soins en médecine générale grâce à l'implantation de 2 jeunes médecins généralistes primo-installants.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- CHATENAY-MALABRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	13 228,00	46,11%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	15 462,00	53,89%
Total	28 690,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	14 345,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	14 345,00	50,00%
Total	28 690,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX055849 - Aide à l'équipement d'un cabinet médical - MONTFERMEIL

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	220 531,03 € TTC	45,35 %	100 000,00 €
		Montant total de la subvention	100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SISA MSP MONTFERMEIL SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES DE LA MAISON DE SANTE PLURISPROFESSIONNELLE DE MONTFERMEIL
Adresse administrative	:	22 AVENUE MARCEL DASSAULT 93370 MONTFERMEIL
Statut Juridique	:	Sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires
Représentant	:	Madame Dina RALUCA, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'équipement d'un cabinet médical - MONTFERMEIL

Dates prévisionnelles : 3 février 2020 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande d'achats d'équipements en anticipation et en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Aide à l'équipement d'un cabinet médical à Montfermeil

- Zonage ARS : ZAC (Zone d'action complémentaire)
- Conventionnement : médecins généralistes en secteur 1

Depuis 2009, Montfermeil a perdu 21 % de ses effectifs en médecine générale. Elle compte à ce jour 15 médecins généralistes exclusifs, soit une densité de 5,7 médecins pour 10 000 habitants contre 5,4 pour la Seine-Saint-Denis et 7,2 pour l'Ile-de-France.

Parmi les 15 médecins, 4 sont âgés de plus de 60 ans et sont amenés à prendre leur retraite dans les 5 prochaines années, ce qui représente 27 % des effectifs en médecine
générale. Par ailleurs, selon le site cartosanté, on remarque que la demande de soins ne

cesse d’augmenter puisqu'en 2017, 21 553 bénéficiaires ont consommé des actes de médecine générale (avec 91 107 actes effectués annuellement) contre environ 18 379 bénéficiaires en 2008.

L'implantation de ce nouveau cabinet médical va permettre de pallier au déficit de l'offre en médecine générale. L'équipe est constituée de 2 médecins généralistes, 2 médecins spécialistes et 3 professionnels paramédicaux (infirmier, psychologue). 1 médecin généraliste et 1 endocrinologue sont primo-installants.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s’est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l’acquisition foncière, aux travaux d’installation et charges afférentes et à l’acquisition d’équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l’acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	220 531,03	100,00%
Total	220 531,03	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	120 531,03	54,65%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	100 000,00	45,35%
Total	220 531,03	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX055143 - Création d'un cabinet médical à CHOISY-EN-BRIE

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	95 009,00 € HT	30,00 %	28 502,00 €
		Montant total de la subvention	28 502,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHOISY EN BRIE
Adresse administrative : 5 ROUTE DE LA FERTE GAUCHER
77320 CHOISY-EN-BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Daniel TALFUMIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création d'un cabinet médical à CHOISY-EN-BRIE

Dates prévisionnelles : 15 mars 2021 - 13 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Création d'un cabinet médical à Choisy-en-Brie

- Zonage : zone d'intervention prioritaire
- Conventionnement : médecine généraliste secteur 1

Une des préoccupations actuelles de la commune est la désertification médicale. L'un des deux médecins généralistes actuellement en exercice est âgé de plus de soixante ans et envisage son départ à la retraite dans les prochaines années. Aucun des deux cabinets existants ne répond aux critères d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Afin d'anticiper ces départs, la commune souhaite acquérir un local dans le bourg à proximité de la pharmacie permettant l'exercice d'un nouveau praticien et de deux professionnels de santé paramédicaux dont un ostéopathe en primo-installation. Les communes limitrophes de Chartronges, Leudon-en-Brie, Saint Siméon et Marolles en Brie pourront bénéficier de ces services.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de la communauté de communes de salarier un médecin

qui puisse intervenir sur le territoire.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- CHOISY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	55 000,00	57,89%
Travaux et charges afférentes	40 009,00	42,11%
Total	95 009,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	10 000,00	10,53%
Emprunt	56 507,00	59,48%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	28 502,00	30,00%
Total	95 009,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX058959 - Aide à l'équipement d'un cabinet médical dédié aux soins immédiats à SEVRAN-BEAUDOTTES

Dispositif : Soins non programmés et maisons médicales de garde (n° 00000807)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifié du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soins non programmés et maisons médicales de garde	61 204,54 € TTC	50,00 %	30 602,00 €
		Montant total de la subvention	30 602,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SCM DU CENTRE MEDICAL ET TRAUMATOLOGIQUE SEVRAN BEAUDOTTES
Adresse administrative	:	41 RUE GEORGES REMOND 93220 GAGNY
Statut Juridique	:	Société Civile de Moyen
Représentant	:	Monsieur PRESSENA ALEXANDRE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'équipement d'un cabinet médical dédié aux soins immédiats à SEVRAN-BEAUDOTTES

Dates prévisionnelles : 14 juin 2020 - 15 novembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande d'achats d'équipements en anticipation et en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Aide à l'équipement d'un cabinet médical dédié aux soins immédiats - Sevran Beaudottes

- Zonage ARS : ZAC
- conventionnement des médecins généralistes en secteur 1

Depuis 2015, 14 médecins généralistes sont partis à la retraite avec une moyenne d'âge de 70 ans pour seulement 5 installations, soit 9 généralistes qui n'ont donc pas été remplacés à Sevran. La commune compte aujourd'hui 24 médecins généralistes exclusifs, ce qui représente une densité médicale de 4,5 médecins pour 10 000 habitants contre 5,4 pour la Seine-Saint-Denis et 7,2 en Île-de-France. Parmi ces médecins, 14 sont âgés de plus de 60 ans, soit 58 % des effectifs qui sont amenés à cesser leur activité au cours des toutes prochaines années.

La DRESS établit le constat en janvier 2020 que plus de 80 % des médecins généralistes indiquent avoir des difficultés à répondre aux sollicitations des patients avec un impact évident sur leur pratique : plus de 50 % refusent de nouveaux patients, quasiment 50 % ont un suivi moins régulier de leur patient, plus de 60 % augmentent leur délais de prise de rendez-vous. Quant aux demandes de consultations non programmées (pour le jour même ou le lendemain), seuls 28 % des médecins généralistes sont en mesure de toutes les accepter.

La création de cette structure a pour objectif la prise en charge de soins non programmés ne pouvant être assurés par le médecin généraliste traitant et ne relevant pas des services d'urgences hospitalière. L'équipe se compose de 4 médecins généralistes primo-installants et 3 infirmiers.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000 € pour les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 50 000 € pour les équipements.
- 70% de la dépense subventionnable dans la limite de 50 000 € pour l'acquisition d'équipements de télémédecine.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	40 604,14	66,34%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	20 600,40	33,66%
Total	61 204,54	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	30 602,54	50,00%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	30 602,00	50,00%
Total	61 204,54	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° 21008784 - Installation d'un médecin généraliste - SURESNES

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	31 953,79 € TTC	46,94 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BAG-HEDIYE DERYA
Adresse administrative : 5 RUE GILBERT DEGREMONT
92500 RUEIL MALMAISON
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame DERYA BAG HEDIYE, Médecin généraliste

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Installation d'un médecin généraliste - SURESNES

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 1 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande d'achats de l'équipement en anticipation et en urgence permettant d'assurer la continuité des soins.

Description :
Installation d'un médecin généraliste à Suresnes:

- Zonage ARS : ZAC (Zone d'action complémentaire)

Depuis 2015, Suresnes a perdu 15 médecins généralistes pour 10 installations, soit 5 médecins non remplacés.
La commune dispose actuellement de 27 médecins généralistes exclusifs, soit une densité de 5,6 médecins pour 10 000 habitants contre 7,4 dans les Hauts-de-Seine et 7,2 en Île-de-France.
La moyenne d'âge de ces médecins est de 47 ans et on remarque que parmi eux, 7 sont âgés de plus de 60 ans, soit 26% des effectifs qui devraient partir dans les prochaines années à venir.
L'offre risque donc de se fragiliser considérablement d'ici peu de temps.

L’implantation d’un jeune médecin généraliste dans la commune de Suresnes, classée zone d’action complémentaire par l’ARS, permettrait de consolider l’offre de soins menacée au vue de l’âge des praticiens en exercice actuellement.
Environ 20% des patients bénéficient de la CMU.
Le jeune médecin, déjà installé, réalise 30 consultations par jour soit 500 consultations par mois. Une part importante de ses patients sont des personnes âgées en incapacité de se déplacer et le jeune médecin est fréquemment sollicité pour effectuer des consultations à domicile, ce qui nécessite l'acquisition d'un véhicule.

Localisation géographique :

- SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	31 953,79	100,00%
Total	31 953,79	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
EMPRUNT	16 953,79	53,06%
Subvention Région (sollicitée)	15 000,00	46,94%
Total	31 953,79	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° 21008764 - Installation d'une sage-femme échographiste - EPINAY-SUR-SEINE

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	18 294,00 € TTC	49,74 %	9 100,00 €
		Montant total de la subvention	9 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KONATE BANO
Adresse administrative : 80 AVENUE GALLIENI
93800 EPINAY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame BANO KONATE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Installation d'une sage-femme échographiste - EPINAY-SUR-SEINE

Dates prévisionnelles : 15 novembre 2021 - 1 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Installation d'une sage-femme échographe à Epinay-sur-Seine:

La commune est située en ZIP (zone d'intervention prioritaire).

Les activités du cabinet seront consacrées à la réalisation des échographies pour le suivi gynécologique et le suivi obstétrical de la grossesse, aux consultations PRADO (programme de retour précoce a domicile après hospitalisation).
Lors de la première année d'exercice, le cabinet prévoit d'effectuer 10 échographies par jour soit 1320 échographies par an.
Le nombre de patients bénéficiant de la CMU est estimé à 10% de la patientèle et 6% pour les bénéficiaires de l'AME.

Localisation géographique :

- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	2 972,87	16,25%
EQUIPEMENT	15 321,13	83,75%
Total	18 294,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	9 194,00	50,26%
Subvention Région (sollicitée)	9 100,00	49,74%
Total	18 294,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° 21008759 - Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - GIF-SUR-YVETTE

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	8 008,00 € TTC	50,00 %	4 004,00 €
		Montant total de la subvention	4 004,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SANDRE VANESSA
Adresse administrative : 2 ALLEE DES MARGUILLIERS
91190 GIF-SUR-YVETTE
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame Vanessa SANDRE, Médecin généraliste

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Installation d'une professionnelle de santé (médecin généraliste) - GIF-SUR-YVETTE

Dates prévisionnelles : 1 mai 2021 - 1 août 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage des travaux et d'achats de l'équipement en anticipation et en urgence permettant d'assurer la continuité des soins.

Description :
En termes d'offre de soins, Gif-sur-Yvette a été définie comme « zone d'action complémentaire » par l'agence régionale de santé.

Le cabinet prévoit d'accueillir et prendre en charge 3200 patients par an.

Le projet nécessite l'achat de mobilier et de matériel informatique et médical tels que des ordinateurs de bureau, imprimantes, webcam…
Il est également prévu d'installer un câble pour la connexion internet.
Des filtres sur les fenêtres seront installés afin de préserver l'intimité du patient.

Localisation géographique :

- GIF-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	849,85	10,61%
EQUIPEMENT MEDIACL ET INFORMATIQUE	7 158,15	89,39%
Total	8 008,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Département (sollicitée)	4 004,00	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	4 004,00	50,00%
Total	8 008,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° 21008722 - Installation d'un médecin généraliste - BRETIGNY-SUR-ORGE (91)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	7 971,23 € TTC	50,00 %	3 985,61 €
		Montant total de la subvention	3 985,61 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHEBLI HACENE
Adresse administrative : 1 PARVIS DE LA BIEVRE
92160 ANTONY
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur HACENE CHEBLI

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : l'installation d'un médecin généraliste sur la commune.

Dates prévisionnelles : 18 juin 2021 - 1 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande d'achats de l'équipement en anticipation et en urgence permettant d'assurer la continuité des soins.

Description :
En matière d'offre de soins, la ville a été définie Zone d'Intervention Prioritaire par l'Agence Régionale de Santé.

Brétigny-sur-Orge présente d'ores et déjà un profil largement déficitaire en médecine générale. Depuis 2015, la commune a vu partir 10 médecins généralistes avec une moyenne d'âge de 67 ans pour seulement 5 installations, soit la moitié des départs non remplacés sur la commune.

La ville dispose aujourd'hui de 11 médecins généralistes, ce qui représente une densité médicale de 4 médecins pour 10 000 habitants (contre 6,4 médecins en Essonne et de 7,2 en Île-de-France).

La moyenne d'âge de ces médecins est de 49 ans et on remarque que parmi eux, 3 sont âgés de plus de

60 ans et devraient donc partir dans les prochaines années à venir, soit 27% des effectifs.
L'offre déjà fragile risque donc de le devenir encore plus d'ici peu de temps.

Localisation géographique :

- BRETIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel médical	2 491,27	31,25%
Matériel informatique	1 979,96	24,84%
Mobilier	3 500,00	43,91%
Total	7 971,23	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	3 985,62	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	3 985,61	50,00%
Total	7 971,23	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° 21008446 - Installation d'un médecin généraliste - BAGNEUX

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	3 283,25 € TTC	50,00 %	1 641,62 €
		Montant total de la subvention	1 641,62 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BUCHER SOPHIE
Adresse administrative : 37 RUE CHARCOT
75013 PARIS
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame SOPHIE BUCHER

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : ACQUISITION DE MATERIELS POUR LE CABINET MEDICAL DE BLAGIS - BAGNEUX

Dates prévisionnelles : 22 juin 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Ce professionnel de santé souhaite s'installer au courant de l'été pour accueillir ses patients en septembre 2021. Il est urgent d'acquérir son matériel en amont.

Description :
En termes d'offre de soins, la ville a été définie « zone d'intervention prioritaire zip » par l'agence régionale de sante.
Depuis 2009, la commune a perdu 28 % de ses effectifs en médecine générale. Elle compte actuellement 15 médecins généralistes exclusifs, ce qui représente une densité médicale de 3,8 médecins pour 10 000 habitants contre 7,1 dans les Hauts-de-Seine et 7,2 en Ile-de-France.
Par ailleurs, on remarque que parmi ces 15 médecins, 9 sont âgés de 60 ans ou plus et devraient prendre leur retraite dans les prochaines années à venir, ce qui représente 60 % des effectifs en médecine générale.

La subvention régionale permettra à ce jeune médecin de s'installer et d'acquérir son materiel médical.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement	3 283,25	100,00%
Total	3 283,25	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	1 641,62	50,00%
Emprunt	1 641,63	50,00%
Total	3 283,25	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° 21008424 - Installation d'un médecin généraliste - LE MESNIL-SAINT-DENIS (78)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	22 235,00 € TTC	50,00 %	11 117,50 €
		Montant total de la subvention	11 117,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTARI NISRINE
Adresse administrative : 10 RUE CHATEAUBRIAND
92320 CHATILLON
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame NISRINE ANTARI

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : l'installation d'un médecin généraliste sur la commune.

Dates prévisionnelles : 21 juin 2021 - 30 août 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé pour l'acquisition du matériel en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
La commune du Mesnil-st-Denis a été classée en Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS. Depuis 2015, la commune a perdu 2 médecins généralistes non remplacés sur la commune. Le Mesnil-Saint-Denis dispose aujourd'hui de 3 médecins généralistes, soit une densité de 4,4 médecins pour 10 000 habitants contre 7,2 en moyenne en Ile-de-France. La moyenne d'âge de ces médecins est de 66 ans et on remarque que parmi eux, 2 sont âgés de plus de 70 ans, soit 67% des effectifs qui devraient partir d'ici peu de temps.
L'offre déjà très fragile est donc plus que menacée à court terme sur la commune.

La subvention régionale permettra l'équipement du cabinet de ce jeune médecin.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel médical, informatique et mobilier	22 235,00	100,00%
Total	22 235,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt bancaire	11 117,50	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	11 117,50	50,00%
Total	22 235,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° 21006796 - Installation d'une professionnelle de santé (médecin ophtalmologue) - NOISY-LE-ROI (78)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	306 603,66 € TTC	4,89 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FALAH SABRINA
Adresse administrative : 8 AVENUE DE L EUROPE
78590 NOISY-LE-ROI
Statut Juridique : Madame
Représentant : Madame Sabrina FALAH, Médecin ophtalmologue

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Installation d'une professionnelle de santé (médecin ophtalmologue) - NOISY-LE-ROI (78)

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 30 septembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Ce professionnel de santé commence son installation au courant du mois de juin pour ouvrir à sa patientèle à la rentrée scolaire de septembre 2021. Il est donc urgent de lui permettre d'acquérir son matériel en amont.

Description :
En termes d'offre de soins, Noisy-le-Roi a été défini comme « zone d'action complémentaire » par l'agence régionale de santé.
Depuis 2015, 3 médecins généralistes sont partis sans avoir trouvé de successeur. La commune a aujourd'hui 3 médecins généralistes pour 7 600 habitants, soit une densité de 3,9 médecins contre 7 dans les Yvelines et 7,2 en Ile-de-France. La moyenne d'âge de ces médecins est de 67 ans et on remarque qu'ils sont tous âgés de plus de 60 ans et vont donc partir en retraite dans les prochaines années à venir. L'offre déjà fragilisée est donc très menacée à court terme sur la ville.
Par ailleurs, la commune ne compte aucun ophtalmologiste sur son territoire. Les ophtalmologistes sont

considérés comme professionnels de premiers recours selon la définition du code de la santé.

La subvention régionale permettra à ce professionnel d'acquérir du matériel.

Localisation géographique :

- NOISY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	306 603,66	100,00%
Total	306 603,66	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	15 000,00	4,89%
Emprunt	291 603,66	95,11%
Total	306 603,66	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX058804 - Création d'un centre de santé pluridisciplinaire à Aulnay-sous-Bois

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	510 000,00 € TTC	39,22 %	200 000,00 €
		Montant total de la subvention	200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION MEDICALE ET OPHTALMOLOGIE D'AULNAY-SOUS-BOIS
Adresse administrative : 9 RUE DU 11 NOVEMBRE
93600 AULNAY SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JOVANKA DIOP, Responsable de projet

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'un centre de santé pluridisciplinaire à Aulnay-sous-Bois

Dates prévisionnelles : 30 mars 2021 - 1 septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Création d'un centre de santé pluridisciplinaire à Aulnay-sous-Bois

- Zonage ARS : ZIP (zone d'intervention prioritaire)
- Offre de soins en secteur 1

Ce centre de santé offrira au plus grand nombre, sans dépassement d'honoraires, des consultations en médecine générale, ophtalmologie, gynécologie et obstétrique à Aulnay-sous-Bois

L'équipe sera constituée d'1 médecin généraliste, 2 médecins spécialistes dont 1 ophtalmologue primo-installant, 1 sage-femme, 6 professionnels paramédicaux : orthoptistes, optométristes, audioprothésistes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	250 000,00	49,02%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	50 000,00	9,80%
Travaux et charges afférentes	210 000,00	41,18%
Total	510 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	10 000,00	1,96%
Emprunt	300 000,00	58,82%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	200 000,00	39,22%
Total	510 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX057060 - Création d'un centre de santé médecine générale et ophtalmologie - Aubervilliers

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	762 000,00 € TTC	32,81 %	250 000,00 €
		Montant total de la subvention	250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACOA ASSOCIATION CENTRE OPHTALMOLOGIE AUBERVILLIERS
Adresse administrative : 171 AVENUE VICTOR HUGO 93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SARAH LABIOD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'un centre de santé médecine générale et ophtalmologie - AUBERVILLIERS

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 1 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Création d'un centre de santé de médecine générale et ophtalmologie à Aubervilliers

- Zonage ARS : ZIP (zone d'intervention prioritaire)
- Offre de soins en secteur 1

Ce centre de santé vise à faciliter l'accès aux soins aux personnes les plus précaires à Aubervilliers. Les autorisations et les conventionnements nécessaires permettront de mettre en place le tiers payant.

L'équipe est composée de 2 médecins généralistes, 3 ophtalmologues et 8 professionnels paramédicaux : orthoptistes et infirmières.

Les locaux situés en plein coeur de la ville d'Aubervilliers sont faciles d'accès et seront face à la nouvelle station de métro de la ligne 12.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	400 000,00	52,49%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	50 000,00	6,56%
Travaux et charges afférentes	312 000,00	40,94%
Total	762 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	62 000,00	8,14%
Emprunt	450 000,00	59,06%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	250 000,00	32,81%
Total	762 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX055827 - Création d'un centre de santé pluridisciplinaire à Montgeron

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	525 000,00 € HT	16,67 %	87 500,00 €
		Montant total de la subvention	87 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JSK MEDICAL
Adresse administrative : 144 RUE DE PARIS
94220 CHARENTON LE PONT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame JENNA MAIO, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'un centre de santé pluridisciplinaire à Montgeron

Dates prévisionnelles : 1 mars 2021 - 30 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Création d'un centre de santé pluridisciplinaire à Montgeron (91)

- Zonage ARS : ZAC (zone d'action complémentaire)
- Offre de soins en secteur 1

La commune de Montgeron souffre d'une carence en offre de soins, notamment du fait d'un nombre faiblement élevé de médecins. Ce diagnostic a été confirmé par la municipalité de la commune, que le porteur de projet a pu rencontrer.

Afin de faciliter l'accès aux soins à tous et d'améliorer la prise en charge médicale au quotidien des habitants de Montgeron, la construction du centre de santé pluridisciplinaire s'impose donc.

Les objectifs de l'implantation de ce centre médical sont multiples :
- L'objectif principal est de répondre à la désertification médicale en élargissant l'offre de soins existante et de faciliter son accès à tous les types de populations, sans aucune discrimination. Une attention particulière sera ainsi donnée aux personnes handicapées avec le respect des normes PMR en vigueur.

- Un autre objectif primordial est la mise en place d'une tarification Secteur 1, sans dépassement d'honoraires. Le centre de santé prendra également en charge les patients CMU, AME, et pratiquera le Tiers-payant. Le centre favorisera ainsi l'accès aux soins pour tous les publics. Des conventions seront signées avec les mutuelles qui dispensent le patient de toute avance de frais. Le centre acceptera tous les moyens de paiement (cartes bancaires, chèques, espèces, échéancier de paiement) et une majorité des actes seront télétransmis aux organismes sociaux de façon sécurisée, tout en respectant la confidentialité des données.
- En complément de sa démarche curative et égalitariste, le centre de santé aura également pour objectif de participer à des actions de prévention et de sensibilisation sur l'importance de la santé et de l'hygiène bucco-dentaire des personnes, notamment au sein des jeunes populations.

Ce centre de santé pluridisciplinaire regroupera 3 médecins généralistes, parmi lesquels 2 ont déjà été recrutés et 1 est en cours de recrutement.

Le centre accueillera également 5 médecins spécialistes dont 4 dentistes et 1 orthodontiste.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- MONTGERON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	25 000,00	4,76%
Travaux et charges afférentes	500 000,00	95,24%
Total	525 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	37 500,00	7,14%
Emprunt	400 000,00	76,19%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	87 500,00	16,67%
Total	525 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX055573 - Aide à l'équipement du service dentaire du centre de santé Marie-Thérèse - 75018 PARIS

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	58 623,60 € TTC	42,64 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION MARIE THERESE
Adresse administrative : 3 RUE ROMY SCHNEIDER
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame BERNADETTE DUREAU, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide à l'équipement du service dentaire du centre de santé Marie-Thérèse - 75018 PARIS

Dates prévisionnelles : 2 septembre 2021 - 2 septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande d'achats de l'équipement en anticipation et en urgence permettant d'assurer la continuité des soins.

Description :
Aide à l'équipement du service dentaire du centre de santé Marie-Thérèse

- Zonage ARS : ZIP (zone d'intervention prioritaire)
- Offre de soins en secteur 1

Le besoin en soins dentaires en secteur 1 est important dans le 18ème arrondissement qui est sous doté en offre de soins.

Les délais d'attente pour des rendez-vous dentaires du centre de santé s'étendant à plus de 3 semaines voire 1 mois à la fin de l'année 2019, le recrutement de chirurgiens-dentistes a permis de développer l'activité dentaire et répondre à cette demande.

L'ouverture du deuxième fauteuil dentaire offre la possibilité :
- de nouvelles consultations avec une tarification secteur 1 et dans des délais acceptables,

- l'accès aux soins dentaires à des populations aux revenus faibles et qui ont longtemps fait le choix de ne pas se faire soigner faute de moyens.
- d'un parcours de consultations avec un plateau complet et une équipe pluri professionnelle,
- d'un parcours patient facilité en regroupant tous les secteurs administratifs au sein du centre : accueil, prise de rendez-vous et caisse,
- d'une coordination étroite entre prise en charge médicale et prise en charge dentaire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	52 983,60	90,38%
Travaux et charges afférentes	5 640,00	9,62%
Total	58 623,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	33 623,60	57,36%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	25 000,00	42,64%
Total	58 623,60	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX055470 - Création d'un centre de santé - 75015 PARIS

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	1 028 745,00 € TTC	19,44 %	200 000,00 €
		Montant total de la subvention	200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION MARIE THERESE
Adresse administrative : 3 RUE ROMY SCHNEIDER
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame BERNADETTE DUREAU, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création d'un centre de santé - 75015 PARIS

Dates prévisionnelles : 1 mars 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Création d'un centre de santé à Paris 15ème

- Zonage ARS : la commune est classée en zone blanche
- Offre de soins en secteur 1

Le diagnostic local de santé indique que le 15e arrondissement est un arrondissement où la part de personnes âgées est plus importante que dans le reste de la ville (part des habitants de plus de 65 ans : 17,7% en 2016 contre 16,5% en moyenne à Paris), et en constante augmentation sur les 5 dernières années (+1,2% entre 2011 et 2016).

Cet arrondissement ne compte que 8,5 généralistes pour 10 000 habitants (contre 10,8 en moyenne sur Paris), et 21,2 médecins spécialistes pour 10 000 habitants (24,2 en moyenne sur Paris). Il s'agit donc là d'un territoire propice à l'établissement d'un centre de santé polyvalent regroupant médecins généralistes et spécialistes, visant à apporter une offre de soins de proximité.

Le projet vise à créer le centre de santé Marie-Thérèse dans le 15ème arrondissement de Paris, qui

comportera 2 médecins généralistes et 2 spécialistes, conventionnés en secteur 1. Ce centre de santé a un double objectif :
– une offre de soins de premiers recours et de proximité (en secteur 1 uniquement)
– l'amélioration de la prise en charge globale de l'insuffisance veineuse chronique, problématique majeure de santé publique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	142 305,00	13,83%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	327 951,00	31,88%
Travaux et charges afférentes	558 489,00	54,29%
Total	1 028 745,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	146 766,00	14,27%
Subvention Commune (sollicitée)	250 000,00	24,30%
Subvention Département (sollicitée)	42 000,00	4,08%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	200 000,00	19,44%
Subvention et aide privée (sollicitée)	389 979,00	37,91%
Total	1 028 745,00	100,00%

ANNEXE 2 - PREVENTION SANTE JEUNES

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX058279 - Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques 93 : animation de l'espace Tête à tête

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-65733-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	699 353,00 € TTC	11,44 %	80 000,00 €
		Montant total de la subvention	80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 124 RUE CARNOT
93006 BOBIGNY
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : animation de l'espace Tête à Tête à Rosny2

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur l'année civile.

Description :
L'équipe de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques 93 (MMPCR) intervient auprès des jeunes du département dans un accueil accessible sans rendez-vous pour échanger sur leurs difficultés, avec l'espace de prévention du Tête à Tête situé dans le centre commercial Rosny2. C'est un concept de prévention innovant, un espace d'information, de prévention et d'écoute pour les 13/25 ans.
Ses objectifs sont d'apporter une réponse à toute question relative à la sexualité, à l'usage de substances psychoactives, l'utilisation des écrans, les violences, le mal-être … et de faire prendre conscience des risques liés à certaines conduites.
L'espace Tête à Tête propose aux jeunes :
- un accueil spontané toute l'année, du lundi au samedi de 10h à 18h30, un accueil libre, anonyme et sans condition : des informations, une écoute et une orientation en matière de prévention, de sexualité, de drogues, de mal-être, et de violences, des expositions, des rendez-vous (débats, rencontres, projections, etc.), des outils multimédias et des supports pédagogiques sont proposés pour échanger sur ces sujets.
- des actions d'animation collectives organisées tout au long de l'année (structures scolaires ou jeunesse) : séances d'information et de prévention collectives, à destination de leurs groupes d'adolescents et de

jeunes adultes (13-25 ans).
- des évènements thématiques et interactifs ou parcours ludiques au sein de l'espace, apportant un éclairage sur une problématique spécifique.
Avec la crise sanitaire, le Point Accueil Ecoute Jeunes a pris tout son sens. Il permet aux jeunes d'évoquer le confinement et leurs difficultés liées aux consommations de produits psychoactifs notamment.
Le projet cible environ 13 000 bénéficiaires.

Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- ROSNY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats : prestations de service	92 888,00	13,28%
Services extérieurs : location, loyer	241 500,00	34,53%
Charge de personnel	364 965,00	52,19%
Total	699 353,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ARS MILDECA	125 000,00	17,87%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	80 000,00	11,44%
Subvention Collectivités territoriales et groupements : CD93	494 353,00	70,69%
Total	699 353,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX057345 - Projet de prévention santé : à vos marques

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	16 423,00 € TTC	48,71 %	8 000,00 €
		Montant total de la subvention	8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DUGNY MAIRIE
Adresse administrative : 1 RUE DE LA RESISTANCE
93440 DUGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Quentin GESELL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : projet de prévention santé : A vos marques

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur l'année civile.

Description :
Le projet se déroule en 4 grandes étapes :
- A la conquête de ses ressources (février et mars) : travail sur l'estime de soi, l'éloquence et la lecture rapide.
- Attention aux addictions (avril et mai) : travail sur les addictions aux écrans, à la chicha et au cannabis. L'Escape Game (projet Roue libre) vient ponctuer cette étape.
- Fais gaffe à toi (juin) : travail l'hygiène de manière général avec une sensibilisation sur l'aspect corporel, le sommeil et la nutrition.
- Week-end de remobilisation (septembre) organisé avec 10 jeunes. Un temps de travail sur l'estime de soi, l'hygiène de vie, les projets professionnels des jeunes est réalisé par une coach de vie. Des temps sportifs sont organisés par une coach sportive. De plus, une activité de cohésion est proposée afin que les jeunes puissent créer des liens entre eux. Pour ponctuer le projet, un « passeport santé » est remis à chaque jeune ayant participé à la totalité du projet.

Le projet concerne 30 jeunes Dugnysiens et Dugnysiennes âgés de 16 à 25 ans de tous les quartiers de la ville. Néanmoins, il sera orienté vers les jeunes les plus en difficultés (absentéisme ou décrocheur scolaire, sans emploi, en difficultés sociales, proche du basculement vers la délinquance…).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- DUGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats prestations de service	12 240,00	74,53%
Charges de personnel	3 683,00	22,43%
Autres dépenses (collations)	500,00	3,04%
Total	16 423,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	8 000,00	48,71%
Subvention Collectivités territoriales et groupements	8 423,00	51,29%
Total	16 423,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX055850 - Sensibilisation et déstigmatisation des troubles psychiques auprès des jeunes et de leur entourage.

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-65738-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	186 719,00 € TTC	13,39 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PARIS - PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES
Adresse administrative	:	1 RUE CABANIS 75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Etablissement Public Hospitalier
Représentant	:	Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Sensibilisation et déstigmatisation des troubles psychiques auprès des jeunes et de leur entourage.

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 1 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action démarrant au printemps.

Description :
NineTeen est un centre ambulatoire d'évaluation multidisciplinaire, de repérage et d'intervention précoce des troubles psychologiques émergents pour les jeunes de 16 à 25 ans du 19ème arrondissement de Paris. Le projet vise à déstigmatiser les troubles psychiques et à améliorer l'accès aux soins, en accueillant et en orientant rapidement les jeunes.
De plus, il est prévu un projet de sensibilisation à la santé mentale et aux problématiques qui lui sont liées auprès des jeunes et de leur entourage (auprès des médecins généralistes, des équipes pédagogiques, et des structures) et d'accompagnement des jeunes dans leur parcours de soins personnalisé.
Le podcast NineTeenTalk lie ces deux actions, en étant une source d'informations et de témoignages sur les troubles psychiques émergents à destination des jeunes, des aidants et accompagnants, pour favoriser la déstigmatisation.

Ce dispositif spécifique NineTeen, destiné spécifiquement aux problématiques psychiatriques émergentes des 16-25 ans en Ile de France, est emblématique car il permet de sensibiliser les potentiels adresseurs et de leur faire connaître NineTeen dans le but de permettre un adressage rapide des jeunes en difficultés. Le dépistage et l'intervention précoce sont en effet des facteurs pronostiques majeurs pour limiter l'évolution vers un trouble psychiatrique chronique, et prévenir ses conséquences.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	186 719,00	100,00%
Total	186 719,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	161 719,00	86,61%
Subvention Région Ile-de-France	25 000,00	13,39%
Total	186 719,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX053693 - Mon adolescence, j'en parle

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	19 250,00 € TTC	28,57 %	5 500,00 €
		Montant total de la subvention	5 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BERGERS EN SCENE
Adresse administrative : 44 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
94200 IVRY SUR SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Cendra AGULHON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Projet : Mon adolescence, j'en parle

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Projet se déroulant sur l'année civile

Description :
L'association propose 3 spectacles sur la vie affective et sexuelle (VIH, MST et relations filles/garçons), les risques liés à l'alcool et aux addictions et le harcèlement scolaire auprès de jeunes de 12 à 25 ans. Les spectacles sont proposés dans les structures jeunesse et suivis de débats permettant le partage d'expériences et des réponses adaptées. Ces outils permettent de délivrer des messages clairs aux jeunes et de favoriser une réflexion collective sur des sujets qui les concernent. L'association vise environ 750 jeunes notamment au sein des quartiers prioritaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matériel, équipements et prestations de service	1 320,00	6,86%
Services extérieurs : entretien, maintenance, assurances	2 695,00	14,00%
Autres services extérieurs : rémunération d'intermédiaires, publicité, transports, frais postaux	1 815,00	9,43%
Impôts et taxes	242,00	1,26%
Charges de personnel	13 178,00	68,46%
Total	19 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	4 400,00	22,86%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	5 500,00	28,57%
Subvention Etat	6 050,00	31,43%
conseil départemental	3 300,00	17,14%
Total	19 250,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX056881 - Valorisation et extension sur l'Ile-de-France d'un programme de développement des compétences psychosociales (CPS) au sein des classes de 6ème et de 5ème.

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	101 000,00 € TTC	14,85 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : A P S A J
Adresse administrative : 76 RUE PHILIPPE DE GIRARD
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame FLORENCE LENY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Valorisation et extension sur l'Ile-de-France d'un programme de développement des compétences psychosociales (CPS) au sein des classes de 6ème et de 5ème.

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 30 septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action démarrant dès la rentrée scolaire.

Description :
Par des interventions de trois demi-journées par classe autour d'un jeu collectif servant d'outil de médiation à la prévention, le programme vise à améliorer l'estime de soi des élèves de 6ème et de 5ème du nord parisien et de Seine-Saint-Denis, en développant leurs compétences psychosociales et leur capacité à répondre de façon adéquate et raisonnable à des situations complexes.
Chaque demi-journée est consacrée au traitement d'un ensemble de thématiques particulières :
• travail sur l'ensemble des phénomènes qui peuvent nuire à la vie du groupe-classe (mécanisme de dette, rumeur, harcèlement, conformisme de groupe) ;
• travail sur l'empathie et la gestion des conflits afin de créer des dynamiques positives au sein de la classe ;
• travail sur la bienveillance au sein du groupe-classe et la question de la transition adolescente, en particulier la question de l'autonomie.
Dès lors qu'un collège a accepté la mise en place d'interventions, cela permet le développement d'actions complémentaires par la suite (permanences au sein des collèges, accompagnement des jeunes en

difficultés par les structures locales adéquates, actions de prévention plus spécifiques en fonction des problématiques identifiées etc.).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS
- EPINAY-SUR-SEINE
- STAINS
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (frais de location et d'impression)	3 000,00	2,97%
Services extérieurs (étude)	30 000,00	29,70%
Autres services extérieurs (frais de mission, outils de communication, impressions)	13 250,00	13,12%
Charge de personnel	54 750,00	54,21%
Total	101 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	15 000,00	14,85%
DASES	72 000,00	71,29%
IRTS	14 000,00	13,86%
Total	101 000,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX057039 - Offre de consultations en présentiel et à distance

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	20 500,00 € TTC	39,02 %	8 000,00 €
		Montant total de la subvention	8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARADOXES
Adresse administrative : 50 RUE BICHAT
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ARIANE CHOTTIN, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Renouvellement de la consolidation de l'offre de consultations supplémentaires gratuites en présentiel et à distance de l'accueil téléphonique et des 1ers rendez-vous d'urgence

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 31 août 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action démarrant dès la rentrée scolaire.

Description :
L'association PARADOXES répond à des demandes en proposant des prises en charge, d'accueil, d'orientation puis de consultations gratuites pour des adolescents en souffrance psychique dans un délai bref.
L'accès à des consultations téléphoniques est proposé depuis la crise sanitaire. L'offre s'est également ouverte à un accompagnement des proches des jeunes : leur famille et les professionnels qui travaillent avec des jeunes.
L'association propose également des Ateliers d'écriture individuels, ainsi que des ateliers collectifs à distance. En plus des consultations, l'association intervient pour des petits groupes de collégiens du Nord-Est parisien.
Enfin, il est proposé des analyses de pratique au bénéfice des différentes institutions et professionnels pour un travail de réunions ainsi qu'une offre de conversations cliniques à distance. La structure, en plus du travail en réseau, participe également à des journées d'étude, de formation et de réflexion, et propose des publications.
15 psychologues cliniciens de l'équipe sont mobilisés et maintiennent de nouvelles plages horaires pour

les consultations en urgence ou pour le suivi psychologique.
L'association a reçu 142 jeunes en 2020 (73% de filles) pour l'accueil et la consultation, et une vingtaine de jeunes pour les ateliers d'écriture individuels. Le public accueilli est principalement un public d'âge scolaire du nord parisien que les collèges et lycées orientent.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (électricité, eau, gaz)	220,00	1,07%
Services extérieurs (location, assurance, documentation)	2 375,00	11,59%
Autres services extérieurs (honoraires, frais postaux et téléphone)	10 135,00	49,44%
Charge de personnel	7 070,00	34,49%
Autres charges de gestion courante (cabinet comptable)	700,00	3,41%
Total	20 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	8 000,00	39,02%
ARS	5 000,00	24,39%
DASES	6 500,00	31,71%
Autres produits de gestion courante (don)	1 000,00	4,88%
Total	20 500,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX057343 - Soutien psychologique pour adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 26 ans, en situation de vulnérabilité et de grande souffrance psychique - ETABLISSEMENT LE PASSAGE CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	215 824,00 € TTC	11,58 %	25 000,00 €
		Montant total de la subvention	25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CRF UNITE AIDE AUX JEUNES LE PASSAGE
Adresse administrative	:	24 RUE RAMPONEAU 75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur JEAN-JACQUES ELEDJAM, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Soutien psychologique pour adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 26 ans, en situation de vulnérabilité et de grande souffrance psychique.

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur l'année civile.

Description :
Le projet s'articule autour de 3 axes préventifs et thérapeutiques au bénéfice d'environ 110 adolescents et jeunes adultes de 16 à 26 ans en difficulté :
- Un espace d'accueil : la fonction d'accueil est organisée en libre accès et sans rendez-vous. Ce temps permet un ancrage solide durant lequel se nouent peu à peu des relations de confiance avec les professionnels et entre usagers. L'espace d'accueil favorise l'inscription des suivis individuels dans la durée et permet l'émergence de demandes qui ne se disent pas toujours dans le cadre d'un entretien formel, mais qui y seront repris ensuite.
- Des consultations individuelles hebdomadaires : les jeunes personnes peuvent être reçues en consultations individuelles par l'un des psychologues cliniciens de l'équipe. Ces suivis s'inscrivent dans la durée, la seule limite de prise en charge étant l'âge (26 ans). La plupart des jeunes reçus en thérapie sont adressés par les partenaires.

- Des ateliers collectifs : pour ces ateliers principalement artistiques et culturels, il est proposé d'y venir régulièrement par une incitation, un travail de l'équipe pour impliquer chacun dans la durée. Les conditions sont ainsi créées pour favoriser l'expression de soi, renforcer le lien par rapport au groupe, restaurer une sécurité intérieure, permettre l'exploration de ressources personnelles, développer des capacités de concentration, d'élaboration, de créativité. Par le groupe, les ateliers permettent également de faire l'expérience d'activités socialisées, d'avoir rendez-vous avec d'autres autour d'une activité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières premières et fournitures	5 450,00	2,53%
Services extérieurs : location, entretien et réparation	32 932,00	15,26%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 700,00	1,71%
Impôts et taxes	9 697,00	4,49%
Charge de personnel	155 388,00	72,00%
Autres charges de gestion courante (frais de comptabilité)	8 657,00	4,01%
Total	215 824,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	25 000,00	11,58%
Subvention Etat (ARS)	55 824,00	25,87%
Subvention Collectivités territoriales et groupements (Paris)	87 000,00	40,31%
CAF75, PAEJ	40 000,00	18,53%
SDJES 75 / ALJEP	8 000,00	3,71%
Total	215 824,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX057436 - Soutien psychologique pour adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 26 ans, en situation de vulnérabilité et de grande souffrance psychique - ETABLISSEMENT LA GARENNE CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	178 974,00 € TTC	13,97 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CRF CROIX ROUGE FRANCAISE UNITE AIDE AUX JEUNES DE LA GARENNE
Adresse administrative	:	317-325 RUE DE LA GARENNE 92000 NANTERRE
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur JEAN-JACQUES ELEDJAM, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Projet de soutien psychologique auprès d'adolescents et de jeunes adultes âgés de 16 à 26 ans en grande souffrance psychique.

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur l'année civile.

Description :
Le projet s'articule autour de 3 axes préventifs et thérapeutiques au bénéfice d'environ 65 adolescents et jeunes adultes de 16 à 26 ans en difficulté :
- Un espace d'accueil : la fonction d'accueil est organisée en libre accès et sans rendez-vous. Ce temps permet un ancrage solide durant lequel se nouent peu à peu des relations de confiance avec les professionnels et entre usagers. L'espace d'accueil favorise l'inscription des suivis individuels dans la durée et permet l'émergence de demandes qui ne se disent pas toujours dans le cadre d'un entretien formel, mais qui y seront repris ensuite.
- Des consultations individuelles hebdomadaires : les jeunes personnes peuvent être reçues en consultations individuelles par l'un des psychologues cliniciens de l'équipe. Ces suivis s'inscrivent dans la durée, la seule limite de prise en charge étant l'âge (26 ans). La plupart des jeunes reçus en thérapie sont adressés par les partenaires.

- Des ateliers collectifs : pour ces ateliers principalement artistiques et culturels, il est proposé d'y venir régulièrement par une incitation, un travail de l'équipe pour impliquer chacun dans la durée. Les conditions sont ainsi créées pour favoriser l'expression de soi, renforcer le lien par rapport au groupe, restaurer une sécurité intérieure, permettre l'exploration de ressources personnelles, développer des capacités de concentration, d'élaboration, de créativité. Par le groupe, les ateliers permettent également de faire l'expérience d'activités socialisées, d'avoir rendez-vous avec d'autres autour d'une activité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières premières et fournitures	1 150,00	0,64%
Services extérieurs : location, entretien et réparation	24 799,00	13,86%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 250,00	1,82%
Impôts et taxes	9 044,00	5,05%
Charge de personnel	133 956,00	74,85%
Autres charges de gestion courante (gestion et comptabilité)	6 775,00	3,79%
Total	178 974,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	25 000,00	13,97%
Subvention Etat (ARS)	61 910,00	34,59%
Subvention Collectivités territoriales et groupements (CD92, Nanterre)	58 264,00	32,55%
Subvention d'organismes privés (CAF, PAEJ)	33 800,00	18,89%
Total	178 974,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX059217 - Face au mal-être des adolescents, développer leurs ressources psychosociales

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	175 000,00 € TTC	8,57 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UDSM UNION DEFENS SANTE MENTALE REG EST PARIS
Adresse administrative : 17 BD HENRI RUEL 94120 FONTENAY /S BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MICHELINE FEVRE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : projet : face au mal-être des adolescents, développer leurs ressources psychosociales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur l'année civile.

Description :
Le projet vise à promouvoir une démarche globale de prévention des conduites à risques à l'adolescence et de promotion de la santé, en particulier en favorisant l'intégration des compétences psychosociales, permettre le repérage précoce des jeunes en situation de mal-être et favoriser l'accès au soin des adolescents et jeunes adultes en difficultés.
La structure participe également à des groupes de travail permettant le renforcement du réseau partenarial.
Le projet vise plusieurs axes :
- réaliser des actions collectives auprès des jeunes, en milieu scolaire et spécifique. Sont privilégiées les interventions en petits groupes (15 participants en moyenne), afin de favoriser l'interactivité et d'offrir un espace de réflexion et de débat ;
- accueillir les jeunes en situation de vulnérabilité, les informer, les soutenir et les orienter vers le soin, dans les locaux du CSAPA ou sur site scolaire ;
- sensibiliser / former / accompagner les professionnels jeunesse ;

- offrir un espace d'informations, de discussion et de soutien aux parents d'adolescents et jeunes adultes en difficultés.
Le projet vise les adolescents en milieu scolaire (collèges et lycées), adolescents et jeunes adultes en milieu spécifique (foyers d'hébergement, association de prévention spécialisée, centres d'animation, mission locale, unité d'hospitalisation...), dans Paris et le Val-de-Marne ; également les professionnels en milieu scolaire ou spécifique et les parents.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures et petit équipement)	936,00	0,53%
Services extérieurs (Locations, entretien et réparations, documentation)	3 137,00	1,79%
Autres services extérieurs (Rémunérations intermédiaires, publicité, déplacements)	1 912,00	1,09%
Charges de personnel	169 015,00	96,58%
Total	175 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	30 000,00	17,14%
ARS PPS, MILDECA 75 et 94	77 000,00	44,00%
Subvention Région Ile-de-France	15 000,00	8,57%
MMPCR Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques	39 000,00	22,29%
CAF REEAP	6 000,00	3,43%
Fonds propres	8 000,00	4,57%
Total	175 000,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX059228 - Le suicide n'est pas une fatalité mais le prévenir est une nécessité : prévention – postvention

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	58 000,00 € TTC	25,86 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENTR'ACTES
Adresse administrative : 5 BIS BOULEVARD DE VALMY
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Christian LUJAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : projet : Le suicide n'est pas une fatalité mais le prévenir est une nécessité : prévention – postvention

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 31 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action démarrant au printemps.

Description :
L'objet du projet est de répondre au mal-être (idéation suicidaire, marginalisation, conduites addictives, conflits et problèmes familiaux, troubles alimentaires, séparation, …) des personnes sur les territoires de la Boucle Nord des Hauts de Seine et de la Communauté de communes Haut Val d'Oise. Il s'agit de prévenir les troubles psychologiques et les conduites à risque et de favoriser l'accès aux soins. Environ 560 personnes sont visées, notamment Hauts-de-Seine et Val-d'Oise, dont plus de 50% concernent un public jeune.
- Accueil, écoute et consultations : accueil et soutien à des personnes en crise suicidaire et/ou aux familles et à l'entourage, en lien avec les services de soins (Hôpitaux, médecins, réseau de soins).
- Permanence psychologique de proximité ouverte à des collégiens, lycéens et étudiants
- Information – sensibilisation : organisation de 2 ou 3 manifestations à Colombes et à Beaumont/Oise (rencontres débats) ; intervention auprès de groupes de parole de parents sur la thématique du suicide et de la prévention des conduites à risque ; approfondissement sur le suicide et sa prévention auprès de deux groupes d'élèves de la Section ST2S et futurs professionnels paramédicaux et sociaux ;

informations collectives des professionnels des structures concernées par l'intervention communautaire.
- Interventions communautaire en préventions du suicide à Colombes : formation (action de sensibilisation) auprès de professionnels de première ligne ; animation du Comité de pilotage ; animation du réseau de référents.
Ce projet est présenté dans un contexte inédit de crise sanitaire et de crise économique et sociale liée aux réponses à la pandémie. L'impact sur les populations, en particulier les jeunes, en termes de santé mentale et de comportement suicidaire est préoccupant. Le contexte actuel génère de la souffrance notamment pour les plus jeunes qui n'arrivent plus à se projeter. La structure se mobilise ainsi pour informer, alerter, adapter ses actions et ses pratiques au contexte actuel.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (énergies, fournitures)	1 200,00	2,07%
Services extérieurs (loyer, entretien, assurance, documentation)	6 000,00	10,34%
Autres services extérieurs (honoraires, déplacements, publications, télécom)	5 050,00	8,71%
Impôts et taxes	500,00	0,86%
Charges de personnel	45 250,00	78,02%
Total	58 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	3 000,00	5,17%
Subvention Région Ile-de-France	15 000,00	25,86%
ARS, MILDECA	21 000,00	36,21%
CD92, CD95, Ville de Colombes	9 800,00	16,90%
Subvention d'organismes privés : Association PIHIS	3 200,00	5,52%
CAF 92	6 000,00	10,34%
Total	58 000,00	100,00%

ANNEXE 3 - LUTTE CONTRE LE VIH

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX057171 - Prévention des jeunes sur les questions de santé sexuelle

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	93 500,00 € TTC	42,78 %	40 000,00 €
		Montant total de la subvention	40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOLIDARITE SIDA
Adresse administrative : 16 BIS AVENUE PARMENTIER
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame KASIA BONKOWSKA, Directeur général adjoint

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Favoriser chez les jeunes l'adoption de comportements préventifs, respectueux et responsables en matière de sexualité.

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 31 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Projet sur l'année scolaire

Description :
Malgré la crise sanitaire, Solidarité Sida a choisi de développer une approche globale des questions de prévention liées à la sexualité en intervenant sur tous les déterminants de la santé sexuelle comme elle le fait habituellement avec les Après-midi du Zapping. Voici les thématiques abordées lors des interventions dans les établissements scolaires:
abordés :
- Le VIH et les IST,
- Les dépistages,
- Les méthodes de contraception,
- L'estime de soi, la relation à l'autre,
- Le consentement, le désir, l'affirmation de ses choix ;
- Les discriminations et violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle ;
- La cybersexualité pour ouvrir des espaces de discussions sur la gestion de l'intimité sur les réseaux sociaux et autres applications, tout comme le rapport des jeunes à la
pornographie. La démarche adopte une vision d'une sexualité positive et tend à renforcer les

compétences psychosociales des jeunes en tendant à la recherche d'un bien-être et un épanouissement personnel dans le quotidien et en développant leur empathie et leur esprit critique sur les injonctions en matière de vie affective et sexuelle.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	47 500,00	50,80%
Charge de personnel	45 000,00	48,13%
Autres dépenses (préciser)	1 000,00	1,07%
Total	93 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	53 500,00	57,22%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 000,00	42,78%
Total	93 500,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX056703 - Améliorer la qualité de vie des personnes vivants avec le VIH en situation d'isolement social et affectif en Ile-de-France.

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	99 960,00 € TTC	35,01 %	35 000,00 €
		Montant total de la subvention	35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES PETITS BONHEURS
Adresse administrative : 11 RUE DUPERRE
75009 PARIS 9E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BECHIR CHEMSA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Améliorer la qualité de vie des personnes vivants avec le VIH en situation d'isolement social et affectif en Ile-de-France.

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Projet se déroulant sur l'année civile

Description :
L'association accompagne individuellement des personnes malades désocialisées et éloignées des prises en charge de soins.
Le projet de cette année a pour objectif la réalisation d'un projet « sur mesure », afin de construire avec chaque personne une réponse adaptée à ses envies et ses besoins.
En complémentarité avec ce soutien individuel, l'association propose différentes formes d'activités collectives, visant à encourager la resocialisation et favoriser des dynamiques d'entraide et d'auto-support entre les personnes.
Ce travail s'effectue en synergie et en interactivité avec les équipes médico-psycho-sociales qui sont à l'origine de l'orientation, de la rencontre et du lien avec les personnes suivies, pour améliorer leur prise en charge et favoriser leur maintien dans un parcours de soins dit « complexe » en évitant les ruptures.
Le mode d'intervention est dans une logique « d'aller-vers » en allant à leur rencontre dans les structures hospitalières et de soins où elles sont prises en charge ainsi qu'à leur domicile, avec une attention particulière envers les personnes plus âgées.

En 2020, ce sont 496 personnes séropositives ou malades du sida (adultes – adolescents - enfants) ayant entre 4 et 92 ans qui ont bénéficié d'une ou plusieurs actions de soutien
individuel et/ou collectif. Pour cette année, le nombre de bénéficiaire est supérieur à celui de l'année 2020.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	2 070,00	2,07%
Services extérieurs	5 630,00	5,63%
Autres services extérieurs	21 470,00	21,48%
Impôts et taxes	600,00	0,60%
Charge de personnel	69 240,00	69,27%
Autres dépenses (préciser)	950,00	0,95%
Total	99 960,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	35 000,00	35,01%
Subvention Collectivités territoriales et groupements	62 000,00	62,02%
Subvention d'organismes privés	2 500,00	2,50%
Autres produits de gestion courante	460,00	0,46%
Total	99 960,00	100,00%

ANNEXE 4 - INNOVATION EN SANTE

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX055641 - Santé sexuelle à distance en Île de France : développement de la télémédecine au 190

Dispositif : Santé numérique et innovation (n° 00001166)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100110- Développement régional de l'e-santé

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Santé numérique et innovation	398 317,00 € TTC	12,55 %	50 000,00 €
		Montant total de la subvention	50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE 190
Adresse administrative : 90 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Stéphane CALMON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Développer la télémédecine dans l'approche de santé sexuelle

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Projet se déroulant sur l'année civile.

Description :
Le 190 est une structure innovante de prise en charge des personnes. La crise sanitaire a poussé à modifier l'approche de la prise en charge en distanciel pour les personnes habituellement suivies dans ce centre. La téléconsultation représente une opportunité de continuer à apporter une réponse médicale notamment sur les spécialités portées par le Centre.
L'offre de ville sur les questions médicales en lien avec la santé sexuelle et les infections est très limitée et le suivi du parcours patient est indispensable pour des publics portant une ou plusieurs pathologies sévères ou présentant des risques.
Sur l'année 2020, plus de la moitié des consultations médicales ont été réalisées en distanciel et cela même pour des actes de mises à disposition et de suivi de traitement.
La télémédecine permet de garder, voire de renouer, le contact avec des patients. Elle est aujourd'hui une opportunité d'assurer un suivi continu pour les publics cibles et offre des solutions complémentaires à ce qui est déjà opéré au sein du centre

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	15 490,00	3,89%
Services extérieurs	9 444,00	2,37%
Autres services extérieurs	42 677,00	10,71%
Charge de personnel	330 706,00	83,03%
Total	398 317,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	50 000,00	12,55%
Subvention d'organismes privés	348 317,00	87,45%
Total	398 317,00	100,00%

ANNEXE 5 - GRANDES VULNERABILITES

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX058207 - Accompagnement des personnes en fin de vie

Dispositif : Soutien aux grandes vulnérabilités (n° 00001163)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100111- Région solidaire en santé

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux grandes vulnérabilités	40 500,00 € TTC	50,00 %	20 250,00 €
		Montant total de la subvention	20 250,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COORDINOV
Adresse administrative : 12 CHAUSSEE JULES CESAR
95520 OSNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Naïma LAHFAIRI, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Accompagnement des personnes en fin de vie

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2021 - 1 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Ce projet vise à proposer un accompagnement psychologique pour les personnes en fin de vie à domicile ainsi que leurs proches.
L'association couvre un territoire de 114 communes rurales avec une forte problématique d'accès aux soins.
Les médecins et psychologues de l'association se rendent au domicile des patients en proposant des séances d'accompagnement de fin de vie.
La subvention régionale permettra de rémunérer les professionnels de santé pour effectuer des consultations de soutien auprès de 115 patients.

Ce projet est cofinancé par l'ARS Ile-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Autres services extérieurs (honoraires)	40 500,00	100,00%
Total	40 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ARS	20 250,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France	20 250,00	50,00%
Total	40 500,00	100,00%

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX055562 - Développement d'une plateforme numérique pour les personnes malades du cancer

Dispositif : Soutien aux grandes vulnérabilités (n° 00001163)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100111- Région solidaire en santé

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux grandes vulnérabilités	170 114,00 € TTC	29,39 %	50 000,00 €
		Montant total de la subvention	50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AALC ASSOCIATION AIDA POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER
Adresse administrative : 50 RUE CORTAMBERT 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Léa MOUKANAS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : projet Jeune Comme Toi

Dates prévisionnelles : 8 mars 2021 - 3 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Ce projet est prévu sur une année complète et a débuté début mars 2021. La participation de la Région porte sur la partie animation des ateliers et développement du dispositif sur la 2ème partie de l'année 2021.

Description :
Ce projet vise à développer une plateforme numérique pour les personnes qui se sont retrouvées face à la maladie du cancer.

La COVID-19 a chamboulé l'aide aux patients à l'hôpital et au domicile des jeunes qui se sont retrouvés isolés, sans aucune visite pendant 3 mois, et encore plus vulnérables face à la maladie. Si Aïda a offert une réponse à l'urgence (connexions internet renforcées offertes, tablettes, kits d'activités quotidiennes à réaliser à distance), le projet présenté permet de mettre en place un accompagnement double alliant présence physique et virtuelle. L'objectif est de mettre en oeuvre une présence à distance qui vient compléter les visites physiques à l'hôpital, moins nombreuses en raison de la situation sanitaire. La subvention régionale à l'association Aïda doit ainsi permettre de former virtuellement 2 500 bénévoles à l'intervention quotidienne à distance (jeux, art thérapie, musique, écriture, soins de support...). Chaque visite est également adjointe d'une boite d'activités hebdomadaires.

Grâce cette subvention, près de 2000 jeunes isolés à l'hôpital seront accompagnés par d'autres jeunes

afin d'améliorer leur parcours face la maladie. Plus largement, ce projet bénéficie également aux familles – et notamment à la fratrie - et aux professionnels de santé accompagnant ces jeunes patients au quotidien. 2500 bénévoles animent régulièrement les visites en ligne et en présentiel dans la mesure du possible (masques, isolement...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (mise en place de la plateforme en ligne - déploiement - matériel ateliers de co-construction)	89 114,00	52,38%
Services extérieurs (site internet)	30 000,00	17,64%
Autres services extérieurs (Sous traitance générale - Locations - Assurance - Documentation -Divers)	51 000,00	29,98%
Total	170 114,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de produits finis, de marchandises	114,00	0,07%
Subventions d'exploitation (Prix Fondation des Usagers Prix Fondation Orange Orange BioMerieux Fonds Ouréa TFWA)	120 000,00	70,54%
Subvention Région Ile-de-France	50 000,00	29,39%
Total	170 114,00	100,00%

ANNEXE 6 - SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE SANTE

Commission permanente du 24 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° EX057154 - Accompagnement des professionnels de santé à travers des ateliers d'écriture

Dispositif : Une Région solidaire qui accompagne et soutient les professionnels de santé (n° 00001140)
Délibération Cadre : CP2019-160 modifiée du 22/05/2019
Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
Action : 14100107- Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Une Région solidaire qui accompagne et soutient les professionnels de santé	22 860,00 € TTC	50,00 %	11 430,00 €
		Montant total de la subvention	11 430,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES MOTS IMPATIENTS
Adresse administrative : 60 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne TALVAZ, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Écrire : formation pour les professionnels de santé

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 31 mars 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet débute en septembre, le bénéficiaire doit donc pouvoir anticiper les achats, notamment des supports pédagogiques pour les soignants.

Description :
L'association "Les mots impatients" a conçu une formation à l'écriture destinée aux personnels de santé pour renouveler les relations avec les patients et pour améliorer la qualité de vie au travail. Ces ateliers permettent également d'offrir un temps de répits aux soignants.
Ce programme d'accompagnement sera proposé dans un premier temps dans le centre médico-social Robert Doisneau ainsi que le service DCP médical de l'APHP.

La subvention régionale permettra de créer et de publier les supports pédagogiques ainsi que les frais de prestations pédagogiques et ingénierie de formation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 500,00	6,56%
Services extérieurs	11 200,00	48,99%
Charge de personnel	9 360,00	40,94%
Autres charges de gestion courante	800,00	3,50%
Total	22 860,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subventions d'exploitation	2 070,00	9,06%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	11 430,00	50,00%
Subvention Etat	5 760,00	25,20%
Subvention d'organismes privés	3 600,00	15,75%
Total	22 860,00	100,00%

ANNEXE 7 - AFFECTATIONS

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° 21009348 - Création de la nouvelle annexe du centre de santé d'ARCUEIL (94) - Réaffectation

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	43 224,12 € TTC	25,15 %	10 871,74 €
		Montant total de la subvention	10 871,74 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARCUEIL
Adresse administrative : 10 AVENUE PAUL DOUMER
94110 ARCUEIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame HARMONY LUCAS, Responsable administratif

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création de la nouvelle annexe du centre de santé d'ARCUEIL (94) - Réaffectation

Dates prévisionnelles : 14 janvier 2020 - 28 février 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'équipe a dû acquérir en urgence ses équipements afin de faire face aux besoins de santé de la population locale.

Description :
Création d'une annexe pour le centre de santé d'Arcueil.

Zonage ARS : hors zone. Le diagnostic local de santé fourni confirme le besoin sur ce territoire
Secteur : médecins en secteur 1

L'attractivité du centre entraîne une affluence grandissante nécessitant la création d'une annexe pour l'installation de 3 cabinets de médecine générale. La demande porte sur des travaux ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements propres à cette nouvelle activité.

Le centre de santé actuel dispense des consultations de médecine générale, de médecine spécialisée, de dentaire, de radiologie, de soins infirmiers et un centre de Planification et d'éducation familiale.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- ARCUEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	1 080,00	2,50%
Equipements matériels, informatiques, mobiliers	21 792,00	50,42%
Travaux et charges afférentes	20 352,12	47,09%
Total	43 224,12	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Commune (sollicitée)	22 224,12	51,42%
Subvention Région (déjà affectée)	10 128,26	23,43%
Réaffectation	10 871,74	25,15%
Total	43 224,12	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° 21009021 - Acquisition matériel informatique et mobilier pour le centre de santé de CANNES-ECLUSE - Réaffectation

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	35 000,00 € TTC	7,33 %	2 566,55 €
		Montant total de la subvention	2 566,55 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE DE SANTE DE CANNES ECLUSE
Adresse administrative : 67 RUE DESIR THOISON
77130 CANNES ECLUSE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC VAN ROSSEM, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition matériel informatique et mobilier pour le centre de santé de CANNES-ECLUSE - Réaffectation

Dates prévisionnelles : 2 septembre 2019 - 2 septembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande d'achats de l'équipement en anticipation et en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Le centre de santé de la commune de Cannes Ecluses ouvre prochainement ses portes et demande un soutien pour son équipement (mobilier et informatique).
Ce centre est situé en zone d'intervention prioritaire (ZIP) selon le classement de l'ARS et prévoit de recruter à terme 4 médecins généralistes conventionnés secteur 1.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- CANNES-ECLUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	5 000,00	14,29%
Equipements mobliers, matériels et informatiques	30 000,00	85,71%
Total	35 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	17 500,00	50,00%
Subvention Région Île-de-France (déjà affectée)	14 933,45	42,67%
Réaffectation	2 566,55	7,33%
Total	35 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-315

DOSSIER N° 21009449 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire au 76, avenue du Maréchal Foch sur la commune de Neuilly-Plaisance (93) - Réaffectation

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	485 501,00 € TTC	5,93 %	28 780,79 €
		Montant total de la subvention	28 780,79 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MY HOME SANTE
Adresse administrative : 76 AVENUE DU MARECHAL FOCH
93360 NEUILLY-PLAISANCE
Statut Juridique : Société Civile Immobilière
Représentant : Madame AMINA FOUZAI-JAAOUANI

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création d'une maison de santé pluridisciplinaire au 76, avenue du Maréchal Foch sur la commune de Neuilly-Plaisance (93) - Réaffectation

Dates prévisionnelles : 7 juin 2018 - 28 février 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer le maintien de l'équipe de santé amenée à exercer au sein de la Maison de Santé pluridisciplinaire, les travaux de la structure ont dû débuter en urgence début septembre afin d'assurer la livraison de la structure début novembre.

Description :
La commune de Neuilly-Plaisance est un territoire caractérisé par une offre de soin insuffisante (ZAC) : 11 médecins généralistes exercent sur la commune représentant ainsi une densité médicale de 5.2 médecins pour 10 000 habitants contre 5.5 pour la Seine-Saint Denis et 7.2 pour l'Île-de-France. Sur ces 11 médecins, 5 seront en âge de partir à la retraite dans les 5 prochaines années.
La fragilité à court terme de la couverture médicale et para-médicale sur la commune est un enjeu majeur dans le dispositif de l'accès aux soins pour tous.

La mutualisation des moyens et des compétences permettant de lutter contre l'isolement professionnel et d'alléger les charges administratives, apparaît comme l'une des mesures les plus motivantes pour optimiser le temps médical et attirer de jeunes professionnels de santé sur territoire Nocéen.

La maison de santé pluridisciplinaire de Neuilly-Plaisance assurera une permanence de soins en proposant des consultations d'urgence et de soins non programmés en coopération avec les centres

hospitaliers alentours. La MSP offrira également à la population des soins paramédicaux avec la présence d'un pôle de kinésithérapie effectuant des soins en cabinet et à domicile. Une attention particulière sera portée à la prise en charge des enfants et des nourrissons.

Cette MSP accueillera 2 médecins généralistes conventionnés secteur 1 et pratiquant le tiers-payant ainsi que 2 infirmiers et 1 masseur-kinésithérapeute.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- NEUILLY-PLAISANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière	290 000,00	59,73%
Travaux	195 501,00	40,27%
Total	485 501,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	191 300,00	39,40%
ARS	194 201,00	40,00%
Subvention Région (déjà affectée)	71 219,21	14,67%
Réaffectation	28 780,79	5,93%
Total	485 501,00	100,00%

ANNEXE 8 - FICHES-PROJET RECTIFICATIVES

Commission permanente du 27 mai 2020 - CP2020-170

DOSSIER N° EX044952 - Travaux d'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle à Villiers-le-Bel (95) intégrant de nouveaux professionnels de santé

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	94 675,00 € TTC	30,00 %	28 402,00 €
		Montant total de la subvention	28 402,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SISA VAL DE FRANCE
Adresse administrative : 3 AVENUE PIERRE SEMARD
95400 VILLIERS-LE-BEL
Statut Juridique : Sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires
Représentant : Madame MARIA-PIA PRINGAULT, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : travaux d'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle à Villiers-le-Bel (95) intégrant de nouveaux professionnels de santé

Dates prévisionnelles : 1 avril 2019 - 1 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux ont commencé en urgence avant le vote afin d'ouvrir l'activité au public rapidement et satisfaire les besoins des patients

Description :
La maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Villiers-le-Bel s'étend et se restructure pour améliorer l'accueil des patients et favoriser le recrutement de 2 jeunes médecins.
- Zonage ARS : zone d'intervention prioritaire (ZIP)
- Conventionnement des médecins généralistes : secteur 1
- La MSP est localisée dans le Quartier Politique de la Ville Puits de la Marlière.

La ville compte 18 médecins généralistes exclusifs, ce qui représente une densité médicale de 6,5 médecins pour 10 000 habitants (contre 7 dans le Val-d'Oise et 7,2 en Ile-de-France). Parmi ces 18 généralistes, 8 sont âgés de plus de 60 ans et devraient prendre leur retraite dans les prochaines années à venir, ce qui représente 44 % des effectifs en médecine générale. L'offre en médecine générale est donc menacée à court terme, d'autant plus que le nombre de bénéficiaire ne cesse d'augmenter : 25 900 bénéficiaires en 2017 avec 104 555 actes réalisés par les médecins de la ville contre 20 235 bénéficiaires en 2008.

La MSP compte actuellement 6 médecins généralistes, 1 médecin spécialiste, des infirmiers, des chirurgiens-dentistes, des masseurs-kinésithérapeutes, 1 orthophoniste et 1 podologue. La structure accueille en moyenne toutes disciplines confondues 400 passages jours.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette

subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250.000 € pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100.000 € pour les équipements

Localisation géographique :
- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	94 675,00	100,00%
Total	94 675,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	13 403,00	14,16%
Emprunt	15 000,00	15,84%
Subvention Région Ile-de-France	28 402,00	30,00%
Subvention et aide privée	37 870,00	40,00%
Total	94 675,00	100,00%

AVENANT A LA CONVENTION portant modification de la fiche projet EX044952
Travaux d'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle à Villiers-le-Bel (95) intégrant de nouveaux professionnels de santé – Commission permanente du 27 mai 2020 - CP2020-170

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PÉCRESSE,
En vertu de la délibération N° CP2021-315 du 22 septembre 2021,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : SISA VAL DE FRANCE
dont le statut juridique est : SISA
N° SIRET : 794719914 - 00010
Code APE : 86.90F
dont le siège social est situé au : 3 AVENUE PIERRE SEMARD 95400 VILLIERS-LE-BEL
ayant pour représentant Madame MARIA-PIA PRINGAULT, gérante
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Aide aux structures d'exercice collectif » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR2017-126 modifiée du 21 septembre 2017.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

APRES AVOIR RAPPELE :

Par délibération N° CP2020-170 du 27 mai 2020, la Région Île-de-France a décidé de soutenir SISA VAL DE FRANCE pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : travaux d'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle à Villiers-le-Bel (95) intégrant de nouveaux professionnels de santé (référence dossier n°EX044952).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 30,00 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 94 675,00 €, soit un montant maximum de subvention de 28 402,00 €.

Le présent avenant a pour objet de modifier les dates prévisionnelles du projet.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'article 3.4 de la convention est modifié.
Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 1er avril 2019 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES
Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale, le présent avenant et la fiche projet rectificative.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
SISA VAL DE FRANCE
MARIA-PIA PRINGAULT, gérante

DOSSIER N° 18010389 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire située 55, chemin de la Chasse dans la commune du Mee-sur-Seine (77)

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	538 863,18 € TTC	27,84 %	150 000,00 €
		Montant total de la subvention	150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SCI MEDIGROUPE
Adresse administrative	:	55 CHEMIN DE LA CHASSE 77350 LE MEE-SUR-SEINE
Statut Juridique	:	Société Civile Immobilière
Représentant	:	Madame ANNE MARIE GENESTE

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une maison de santé pluridisciplinaire située 55, chemin de la Chasse dans la commune du Mee-sur-Seine (77)

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2018 - 31 octobre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Maison Médicale Michaël Balint, créée en 1975 avec une dizaine de médecins généralistes, constitue un pilier majeur de l'offre de soins libérale au Mée-sur-Seine mais également pour les habitants de Melun. Toutefois, depuis ces dernières années elle rencontre des difficultés à renouveler ses effectifs en matière de personnels médicaux. Aussi, le présent projet vise à moderniser le fonctionnement de la structure par la création d'une maison pluridisciplinaire avec exercice coordonné, modèle qui correspond aux aspirations des jeunes médecins.

Ce projet de MSP a vocation à regrouper une quinzaine de professionnels de santé dont :
- 7 médecins généralistes
- 4 infirmiers
- 1 masseur-kinésithérapeute

La zone de réalisation du projet est classée zone d'action complémentaire (ZAC) par l'ARS.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Modalités financières relatives aux structures d'exercice collectif
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 300.000 € pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 150.000 € pour les équipements

Localisation géographique :

- LE MEE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	538 863,18	100,00%
Total	538 863,18	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	150 000,00	27,84%
Emprunt de la SCI	388 863,18	72,16%
Total	538 863,18	100,00%

Avenant n°1 à la convention n° 18010389 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire située 55, chemin de la Chasse dans la commune du Mée-sur-Seine (77)

Entre les soussignés :
La Région Île-de-France dont le siège est situé au 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PÉCRESSE,
En vertu de la délibération n° CP 2021-315 du 24 septembre 2021, ci-après dénommée « la Région »,

et

Le bénéficiaire dénommé : SCI MEDIGROUPE
dont le statut juridique est : Société Civile Immobilière
SIRET : 428550826 – 00013
CODE NAF : 68.20B-Location de terrains et d'autres biens immobiliers
situé au 55 CHEMIN DE LA CHASSE 77350 LE MEE-SUR-SEINE
ayant pour représentant Madame ANNE MARIE GENESTE
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

PREAMBULE
Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « aide aux structures d'exercice collectif » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR2017-126 du 21/09/2017 modifiée portant règlement d'attribution de l'aide régionale à l'installation et au maintien des professionnels de santé.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n°CR 2021-055 du 21 juillet 2021, et des conditions suivantes.

APRES AVOIR RAPPELE

La délibération n°CP2018-433 du 17 octobre 2018 a accordé une subvention à la SCI MEDIGROUPE pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mée-sur-Seine.

Le présent avenant n°1 a pour objet de modifier le plan de financement, le taux d'intervention ainsi que la base subventionnable. Le montant maximum de subvention reste inchangé à 150 000 €.

ARTICLE 1
Par le présent avenant, pour la réalisation de l'opération de création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mée-sur-Seine, le montant maximum de subvention est fixé à 150 000 €, représentant 27,84 % de la base subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 538 863,18 € TTC**.**
Le plan de financement prévisionnel, précisant les montants TTC, est détaillé dans la fiche projet annexée au présent avenant.

ARTICLE 2
Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties.

ARTICLE 3
Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale, l'avenant n°1 et la fiche-projet modifiée approuvée par délibération n° CP 2021-315 du 24 septembre 2021.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 2 exemplaires originaux
Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France
Pour la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
Le Directeur des Solidarités de la Sécurité et de la Modernisation

Madame ANNE MARIE GENESTE
Représentante de la SCI Médigroupe

Commission permanente du 30 mai 2018 - CP2018-231

DOSSIER N° 18002146 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire universitaire dans le 18ème arrondissement de Paris

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	641 582,00 € TTC	24,94 %	160 000,00 €
		Montant total de la subvention	160 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SOCIETE CIVILE DE MOYEN PLURIPROFESSIONNELLE MATHAGON
Adresse administrative	:	75 RUE MARCADET 75018 PARIS
Statut Juridique	:	Société Civile de Moyen
Représentant	:	Madame EMILIE TRANG

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une maison de santé pluridisciplinaire universitaire dans le 18ème arrondissement de Paris

Dates prévisionnelles : 30 mai 2018 - 30 mai 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le 18ème arrondissement de Paris, dans lequel vivent plus de 200.000 habitants, est caractérisé par une population importante de jeunes adultes et de très jeunes enfants (moins de 5 ans) ainsi que par une grande précarité économique et sociale (1 ménage sur 4 défini comme pauvre). Le territoire connaît par ailleurs une forte carence en termes de médecine générale : il vient à ce titre d'être classé en zone d'intervention prioritaire dans le nouveau zonage de l'Agence régionale de santé.
Face à cette situation, les médecins et infirmiers du cabinet médical de la rue Ramey ont choisi de créer une maison de santé pluridisciplinaire à vocation universitaire leur permettant de répondre aux demandes croissantes de suivi médico-psychosocial. L'équipe porteuse du projet étant installée dans des locaux trop exigüs ne permettant pas de mener à bien la démarche, la Régie Immobilière de la Ville de Paris lui a proposé des locaux rue Marcadet, en rez-de-chaussée et 1er étage. L'objectif à terme est d'accueillir, outre les 10 professionnels déjà engagés, cinq médecins généralistes et trois infirmiers supplémentaires. Ces recrutements seront facilités par la vocation universitaire de la MSP, les sept médecins fondateurs exerçant tous une activité universitaire et bénéficiant du statut de maître de stage.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 4 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La création de structures d'exercice collectif est financée à hauteur de 30% maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond fixé à 300.000 € pour l'acquisition foncière et les travaux et à 50% maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond fixé à 150.000 € pour les équipements.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	507 664,00	79,13%
Equipements	133 918,00	20,87%
Total	641 582,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	160 000,00	24,94%
Mairie de Paris	160 000,00	24,94%
ARS/URPS	200 000,00	31,17%
Fond propres des professionnels	121 582,00	18,95%
Total	641 582,00	100,00%

Avenant n°1 à la convention n°18002146 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire universitaire dans le 18ème arrondissement de Paris

Entre les soussignés :
La Région Île-de-France dont le siège est situé au 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PÉCRESSE,
En vertu de la délibération n° CP 2021-315 du 24 septembre 2021, ci-après dénommée « la Région »,

et

Le bénéficiaire dénommé : Société civile de moyen pluriprofessionnelle Mathagon
dont le statut juridique est : Société civile de moyen
Code APE : 66.19A
SIRET : 838331171 - 00010
situé au 75 rue Marcadet 75018 PARIS
ayant pour représentant Madame Emilie Trang
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

PREAMBULE
Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « aide aux structures d'exercice collectif» adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR2017-126 du 21/09/2017 modifiée portant règlement d'attribution de l'aide régionale à l'installation et au maintien des professionnels de santé.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n°CR 2021-055 du 21 juillet 2021, et des conditions suivantes.

APRES AVOIR RAPPELE

La délibération n° CP2018-231 du 30 mai 2018 a accordé une subvention à la Société civile de moyen pluriprofessionnelle Mathagon pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire universitaire dans le 18ème arrondissement de Paris.

Le présent avenant n°1 a pour objet de modifier le plan de financement, le taux d'intervention ainsi que la base subventionnable. Le montant maximum de subvention reste inchangé à 160 000 €.

ARTICLE 1
Par le présent avenant, pour la réalisation de l'opération de création d'une maison de santé pluridisciplinaire universitaire dans le 18ème arrondissement de Paris, le montant maximum de subvention est fixé à 160 000 €, représentant 24,94 % de la base subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 641 582,00 € TTC.
Le plan de financement prévisionnel, précisant les montants TTC, est détaillé dans la fiche projet annexée au présent avenant.

ARTICLE 2
Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties.

ARTICLE 3
Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale, l'avenant n°1 et la fiche-projet modifiée approuvée par délibération n° CP 2021-315 du 24 septembre 2021.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 2 exemplaires originaux
Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France
Pour la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
Le Directeur des Solidarités de la Sécurité et de la Modernisation

Madame EMILIE TRANG
Représentante de la SCM Pluriprofessionnelle MATHAGON

Commission permanente du 27 mai 2020 - CP2020-170

DOSSIER N° EX048914 - Création d'un centre médical et paramédical à VILLEMOMBLE (93)

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)
Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017
Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	1 979 875,00 € TTC	12,63 %	250 000,00 €
		Montant total de la subvention	250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SCI LE MANSARD RAINCY VILLEMONBLE
Adresse administrative	:	41 AVENUE SAINTE FOY 93220 GAGNY
Statut Juridique	:	Société Civile Immobilière
Représentant	:	Monsieur NICOLAS DARIDAN, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'un centre médical et paramédical - VILLEMOMBLE (93)

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2017 - 1 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipé des travaux en urgence permettant une ouverture de la structure à la date prévue.

Description :
Aide à la création d'un centre médical et paramédical à Villemomble en Seine-Saint-Denis

Zonage : zone d'intervention prioritaire (ZIP)
Secteur : médecins généralistes conventionnés en secteur 1

Depuis 2009, la commune a perdu 20% de ses effectifs en médecine générale. Elle compte aujourd'hui12 médecins généralistes exclusifs, ce qui représente une densité
médicale de 4 médecins pour 10 000 habitants ce qui est très en dessous de la moyenne départementale de 5,5 médecins pour 10 000 habitants et de la moyenne régionale de 7,2 médecins pour 10 000 habitants.

La situation déjà fragile risque de le devenir encore plus du fait de l'âge des praticiens. Sur les 13 généralistes, 4 sont âgés de plus de 60 ans (ce qui représente 33 % des effectifs) et devraient prendre leur retraite dans les prochaines années à venir.

L'offre en médecine de spécialité est fragilisée puisque sur les 22 spécialistes de ville, 14 sont âgés de plus de 60 ans et devraient prendre leur retraite dans les 5 prochaines années à venir, ce qui représente

64 % des effectifs.

Cette structure regroupera à terme 2 médecins généralistes, 1 neuro-pédiatre, 9 professionnels paramédicaux : neuropsychologue, orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien, ergothérapeute.

L'objectif de ce projet est de réunir des professionnels libéraux de premier recours et d'autres spécialités permettant notamment la prise en des troubles neurodéveloppementaux des enfants (détection et prise en charge des troubles de l'attention avec sous sans hyperactivité (TDAH), des troubles du spectre autistique (TSA), des troubles DYS complexes).

L'intérêt de ce regroupement de professionnels est de permettre à ces familles de ne se déplacer que sur un même lieu (réduisant le temps d'absence en classe des enfants).
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :
- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :
- VILLEMOMBLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	1 227 873,00	62,02%
Travaux et charges afférentes	752 002,00	37,98%
Total	1 979 875,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	200 000,00	10,10%
Emprunt	1 529 875,00	77,27%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	250 000,00	12,63%
Total	1 979 875,00	100,00%